

DÉPARTEMENT SEINE ET MARNE / COMMUNE DE LA CELLE SUR MORIN 77515  
Extrait du registre des arrêtés du Maire du 28 novembre 2023  
Arrêté n°23.57

**ARRÊTE N°23.57**

**Portant interdiction de circuler, Rue d'en Bas, aux abords de la Mairie,  
pendant la durée des travaux**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-HUIT NOVEMBRE,  
NOUS, Maire de la Commune de la Celle sur Morin (Seine et Marne),  
VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2131-1 et L.2131-2, 2°, L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1,  
VU le Code de la route, notamment ses articles R.411-21-1,  
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8ème partie signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,  
Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,  
Considérant que cette demande est justifiée pour permettre la pose des guirlandes lumineuses sur la façade de la mairie,  
Considérant que pour la bonne exécution des travaux et la sécurité des usagers, il est nécessaire d'interdire temporairement la voie concernée aux véhicules de toutes catégories,

**ARRÊTONS**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le **mercredi 29 novembre 2023, de 9h00 à 12h00, la circulation des véhicules est interdite Rue d'en Bas, aux abords de la Mairie**, pour cause de pose de guirlandes sur la façade de la mairie.

**Article 2** : Les déviations nécessaires seront mises en place par les agents communaux.

**Article 3** : La signalisation du chantier sera conforme aux prescriptions interministérielles sur la signalisation temporaire approuvée le 6 novembre 1992. Elle sera assurée par l'entreprise chargée de la réalisation des travaux. La signalisation des chantiers sera maintenue en état pendant toute la durée des travaux.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie à Mortcerf,  
Monsieur le chef du centre de secours de Faremoutiers,  
Le demandeur,

Affiché aux extrémités du chantier,

Publié sur le site internet de la Mairie.

Fait à la Celle sur Morin, le 28 novembre 2023.

Le Maire  
Mme SCHAUFLEUR  
  
20 J. P. H. L. P. P. P.  
